

- Requérant et propriétaire: Imboden Jean-Pascal
Auteur des plans: Imboden Jean-Pascal
Nature du projet: construction d'une cabane de jardin
Parcelle: 5226, folio: 41, lieu dit: La Tour
Village: rue de la Tour Chalais
Zone: extension du village 0.60
Coordonnées: 2.605.494 / 1.123.858
Les plans peuvent être consultés au Centre administratif communal de Chalais les jours d'ouverture des bureaux, soit lundi, mercredi et vendredi de 8 h 00 à 12 h 00.
Les oppositions ou observations éventuelles doivent parvenir à l'Administration communale, par écrit, dans les trente jours qui suivent la présente publication.

Chalais, le 4 septembre 2020
L'Administration communale



Commune de Chalais

Convocation de l'assemblée primaire

L'Assemblée primaire de la Commune de Chalais est convoquée le
Mardi 22 septembre 2020 à 19 h 30 à la halle de gymnastique, avec à l'ordre du jour les points suivants:

- Présentation de la Police Régionale des Villes du Centre;
- Lecture et approbation du protocole de l'assemblée primaire du 10.12.2019;
- Présentation des crédits supplémentaires 2019;
- Présentation du crédit complémentaire pluri-annual pour le dossier Navizence;
- Approbation du crédit complémentaire;
- Présentation des comptes de l'exercice 2019;
- Rapport de l'organe de révision;
- Approbation des comptes de l'exercice 2019;
- Approbation du crédit d'engagement pour la rénovation du bâtiment de l'ancienne poste;
- Divers.

La comptabilité de l'exercice 2019, toutes les pièces comptables ainsi que le registre relatif à l'imposition fiscale communale 2018 des contribuables peuvent être consultés par chaque citoyenne et citoyen, sur rendez-vous, les lundis et vendredis de 8 h à 12 h ainsi que les mercredis de 14 h à 17 h, au secrétariat municipal, à partir de la présente publication.

Chalais, le 4 septembre 2020
L'Administration communale



Commune de Chalais

L'Administration communale de Collombey-Muraz soumet à l'enquête publique les demandes suivantes:

- M. Zukaj Ahmet à Muraz, pour la rénovation d'une villa, la construction d'un couvert à voitures, d'un couvert sur l'escalier, d'un sas d'entrée, le déplacement d'une cabane de jardin, la pose d'une isolation périphérique et d'une pompe à chaleur, parcelle n° 3182, folio n° 23, au lieu dit Lemont à Muraz, en zone habitation faible densité A, propriété de Mme et M. Zukaj Ahmet, coordonnées 2'561'215 / 1'125'355. Dérogation: implantation du couvert à voitures à une distance inférieure aux dispositions légales et de la cabane de jardin dans l'alignement de la route des Brêches.

- M. Lach Didier à Illarsaz, par Romande Energie Services SA, pour la pose de 48 m² de capteurs solaires photovoltaïques, parcelle n° 3917, folio n° 37, au lieu dit Loule à Illarsaz, en zone habitation faible densité A, propriété du requérant, coordonnées 2'560'485 / 1'129'153.

- M. Giangreco Giuseppe à Collombey, pour la régularisation d'un couvert, parcelle n° 1123, folio n° 14, au lieu dit Montagnier à Collombey, en zone habitation faible densité A, propriété de Mme et M. Giangreco, coordonnées 2'562'480 / 1'124'375.

Délai d'opposition: lundi 5 octobre 2020

Collombey-Muraz, le 4 septembre 2020
L'Administration communale



Commune de Collombey-Muraz

Enquête publique

La Commune de Conthey soumet à l'enquête publique les demandes présentées par:

- Fredy Berthouzoz à Saint-Séverin, par Carron Lugon L'Architecte du Feu SA à Fully, pour poser une nouvelle installation thermique avec conduit de fumée en façade ouest, parcelle n° 3812, folio 12, au lieu dit Sensine, en zone VV: vieux village, coord. 2'589'855/1'121'000 (dérogation au sens de l'art. 90 RCCZ: constructions existantes).
- Jérôme Blanchard, à Aven, pour la pose d'un cabanon de jardin, parcelle n° 10'556, propriété de Jérôme Blanchard et Maryse Bauer, folio 18, au lieu dit Cosson, en zone R4: résidentielle faible densité coteau, coord. 2'587'429/1'120'815.
- LeValaisConstructions.ch SA, à Conthey, par Mora Architecture Sàrl à Grimisuat, pour la construction d'un immeuble de bureaux et un appartement avec PAC intérieure, parcelle n° 30'271, folio 9, au lieu dit Erbignon, en zone R5: moyenne densité plaine, coord. 2'589'562/1'119'403.
- Sami Rahhal, à Montreux, pour la pose d'enseignes en façades nord et est, parcelle n° 1020, propriété de Charly et Gilbert Bonvin, folio 9, au lieu dit Bassin, en zone CC: commerces – centres d'achat, coord. 2'589'015/1'119'240.
- Joël Roh, à Aven, pour reconstruire un mur de soutènement et modifier l'accès à pieds de la villa, parcelle n° 9137, folio 17, au lieu dit Les Rives, en zone R4: résidentielle faible densité coteau, coord. 2'586'850/1'120'380.
- Swisscom Immobilien AG, à Worbaufl, par Enerplan AG à Ostermundigen, pour le remplacement de la production de chaleur existante (mazout) par une PAC extérieure en façade sud-est, parcelle n° 998, folio 9, au lieu dit Erbignon, en zone ZCIP A: zone de constructions et d'installations publiques, coord. 2'589'545/1'119'355.
- Lucien Udry à Aven, pour changer la production de chaleur et poser une PAC extérieure en façade nord, parcelle n° 11'142, propriété de Carole Nançoz et Philippe Udry, folio 18, au lieu dit Aven, en zone R6: résidentielle moyenne densité, coord. 2'587'175/1'120'450.

Les observations éventuelles ou oppositions dûment motivées à l'encontre de ces demandes doivent être adressées par écrit, sous pli recommandé, en trois exemplaires, dans les trente jours dès la présente publication, au bureau communal du Service édilité et urbanisme où les dossiers peuvent être consultés durant les heures d'ouverture officielles.

Conthey, le 4 septembre 2020
L'Administration communale



Commune de Crans-Montana

Enquête publique

Secteur Montana

Création de zones réservées

Le Conseil municipal de Crans-Montana rend notoire qu'il a décidé, en séance du 18 août 2020, de déclarer, en vertu des dispositions des articles 27 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 22 juin 1979 (LAT) et 19 de la loi cantonale d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 23 janvier 1987 (LcAT), des zones réservées sur certaines zones à bâtir du territoire communal, selon le dossier en consultation à la commune.

Le but poursuivi est de permettre, à l'intérieur de ces zones réservées, une adaptation des plans d'affectation des zones (PAZ) et de la réglementation y relative aux exigences de la nouvelle LAT. A l'intérieur de ces zones réservées, rien ne sera entrepris qui aille à l'encontre ou qui compromette la réalisation des objectifs communaux et l'établissement des plans.

Les zones réservées sont prévues pour une durée de cinq ans. Elles entrent en force dès la publication au Bulletin officiel de la décision du Conseil municipal les instituant.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier sur le site internet de la commune ou au guichet communal de Chermignon d'en-Haut, durant les heures d'ouverture officielles sur rendez-vous préalable.

Une séance d'information à la population est prévue le 21 septembre 2020 à 19 h à l'Orangerie, Ycoor, sous réserve de mesures liées au Covid-19.

Les remarques et oppositions éventuelles, motivées, à l'encontre de la nécessité des zones réservées, de leur durée et de l'opportunité du but poursuivi, doivent être adressées par écrit au Conseil municipal dans les trente jours dès la présente publication.

Secteur Randogne

- Requérant: Françoise Crettol, Champs de Pierre 4, 3975 Randogne
Auteur des plans: F.B. architecture, rue du Prado 1A, 3963 Crans-Montana
Projet: création d'une fenêtre et agrandissement d'une fenêtre en façade Nord
Situation: parcelles No 109 et 110, plan No 1, au lieu dit Randogne à Randogne
Propriétaire: Françoise Crettol, Champs de Pierre 4, 3975 Randogne
Zone: 18 village et leur extension RIC – Coordonnées: Y 2'605'575 / X 1'128'970
Dépôt du dossier le 26.08.2020
Dossier No 2020.209

- Requérant: Paul Berclaz par Montan'Agence SA, avenue de la Gare 19, 3963 Crans-Montana
Auteur des plans: Paul Berclaz par Montan'Agence SA, avenue de la Gare 19, 3963 Crans-Montana
Projet: installation d'un panneau de vente
Situation: parcelles No 6008, plan No 28, au lieu dit La Tsampille à Randogne
Propriétaire: Berkal SA, avenue de la Gare 19, 3963 Crans-Montana
Zone: 1A RIC - Coordonnées: Y 2'604'954 / X 1'129'209
Dépôt du dossier le 15.08.2020
Dossier No 2020.202

Secteur Mollens

- Requérant: Théodora Sausse et Loïc Grand par DT-TECH architecture SA, Route de Sion 3, 3960 Sierre
Auteur des plans: DT-TECH architecture SA, route de Sion 3, 3960 Sierre
Projet: transformation et agrandissement d'une maison villageoise en résidence principale, avec piscine, cabane de jardin, poulailler, place de parc et clôture
Situation: parcelle No 549, plan No 2, au lieu dit Conzor à Mollens
Propriétaires: Théodora Sausse et Loïc Grand, avenue des Platanes 11D, 3960 Sierre
Zone résidentielle R3 RCCZ – Coordonnées: Y 2'606'786 / X 1'129'023
Dépôt du dossier le 31.07.2020. Dossier 2020.169
- Requérant: Cristiano Rodrigues, rue de Conzor 11, 3974 Mollens
Auteur des plans: Lamatec SA, rue des Iles Falcon 22, 3960 Sierre
Projet: pose d'une pergola bioclimatique
Situation: parcelle No 1990, plan No 2, au lieu dit Conzor à Mollens
Propriétaires: Cristiano Rodrigues et Patricia Pio, rue de Conzor 11, 3974 Mollens
Zone résidentielle R3 RCCZ - Coordonnées: Y 2'606'740 / X 1'129'240
Dépôt du dossier le 28.08.2020. 2020.188
- Requérant: Jacques et Corinne Gasser, chemin des Voirambeys 43, 3974 Mollens
Auteur des plans: Gasser & Masserey SA bureau d'ingénieurs epf/sia, route de la Combaz, 3963 Crans-Montana
Projet: construction d'une piscine avec mur de soutènement
Situation: parcelle No 473, plan No 2, au lieu dit Les Voirambeys à Mollens
Propriétaires: Jacques et Corinne Gasser, chemin des Voirambeys 43, 3974 Mollens
Zone résidentielle R2 RCCZ et PAD des Voirambeys- Coordonnées: Y 2'606'487 / X 1'129'269
Dépôt du dossier le 27.08.2020. Dossier 2020.213
- Requérant: Perren Norbert, Les Moulinets 2, 1973 Nax
Auteur des plans: Jérémie Rey et fils SA, route de Crans-Montana 36, 3963 Montana
Projet: changement des balustrades de balcon existantes par des gardes-corps en verre
Situation: parcelle No 505, plan No 2, au lieu dit Conzor à Mollens
Propriétaires: Perren Norbert, Les Moulinets 2, 1973 Nax
Zone résidentielle R3 RCCZ - Coordonnées: Y 2'606'640 / X 1'129'180
Dépôt du dossier le 27.08.2020. Dossier 2020.214
- Requérant: Danièle et Gérard Felley, ch. de la Chevauchée 7, 1272 Genolier VD
Auteur des plans: Comina Architecture SA, rue Centrale 3, 3963 Crans-Montana
Projet: création d'un dépôt enterré sous le bâtiment autorisé
Situation: parcelle No 1959, plan No 10, au lieu dit L'Aminona à Aminona
Propriétaires: Gérard Felley, ch. de la Chevauchée 7, 1272 Genolier VD
Zone chalets d'Aminona RCCZ – Coordonnées: Y 2'607'224 / X 1'131'179
Dépôt du dossier le 31.08.2020. Dossier 2017.038

Les plans sont à disposition au bureau communal de Chermignon, route Cantonale 45, 3971 Chermignon, de 8 h à 12 h ou sur rendez-vous. Les observations ou oppositions éventuelles, dûment motivées, sont à adresser par pli recommandé au Conseil communal de Crans-Montana,

CP 308, 3963 Crans-Montana 1, dans les trente jours suivant cette publication.

Crans-Montana, le 4 septembre 2020
L'Administration communale



Commune d'Evolène

Enquête publique

L'Administration communale d'Evolène soumet à l'enquête publique la demande en autorisation de construire déposée par:

- Requérants et propriétaire: Pablo Contreras, à Arolla
Auteur des plans: CIME 4000 SA, à Evolène
Situation: zone d'habitations individuelles de faible densité 0.30, parcelle n°16188, folio n°97MC, aux coordonnées 606'033/105'806, au lieu dit "Les Vernettes" à La Sage
Objet: modification des aménagements extérieurs et modification de façades
Les plans peuvent être consultés au bureau communal durant les heures d'ouverture, où les oppositions éventuelles doivent parvenir par écrit, en courrier recommandé, dans les trente jours dès la présente publication.

Evolène, le 4 septembre 2020
L'Administration communale



**COMMUNE DE
FULLY**

**Assainissement irrigation –
Secteur des Meillerines**

Requérant: Commune de Fully
Auteur du projet: BISEG bureau d'ingénieurs structures et génie civil
Coordonnées: 1'111'185 / 2'574'625

Zones PAZ: aire forestière
En application de l'article 17 de l'ordonnance sur l'agriculture et le développement rural du 20 juin 2007 et d'entente avec l'Office des améliorations structurelles, l'Administration communale de Fully soumet à l'enquête publique le projet d'assainissement du réseau d'irrigation au secteur des Meillerines.

Le dossier complet, comprenant tous les documents utiles en vue de l'approbation globale du projet, peut être consulté durant trente jours auprès du bureau communal de Fully, ainsi qu'à l'Office des améliorations structurelles à Châteauneuf-Sion, durant les heures d'ouverture officielles.

Les oppositions éventuelles, dûment motivées, doivent être adressées par lettre recommandée, en deux exemplaires, au Département de l'économie et de la formation, Service de l'agriculture, Office des améliorations structurelles, case postale 437, 1951 Châteauneuf-Sion, dans les trente jours dès la présente publication.

Le projet étant en principe réalisé avec l'aide de contributions publiques, la légitimation à former opposition sera notamment examinée sur la base de l'article 97 de la loi fédérale sur l'agriculture du 29 avril 1998.

Fully, le 4 septembre 2020
L'Administration communale



**COMMUNE DE
FULLY**

Enquête publique

L'Administration communale de Fully soumet à

l'enquête publique la demande présentée par:

- Requérant: SPIV SA, rue de l'Eglise 44, 1926 Fully
Propriétaire: Hoirie André Théodoloz
Situation: parcelle n°7950, Folio 49, Les Courtis Neus – ch. des Clares, 1926 Fully, située en zones moyenne et faible densité. Coordonnées: 2'577'029/1'111'000
Auteur des plans: Bureau Gaspari Sàrl, rue de l'Eglise 44, 1926 Fully
Objet: construction de deux habitations mitoyennes.
- Requérante: Léger Fabienne, ch. de Longet 36, 1926 Fully
Propriétaire: PPE n° 52073 à n° 52078
Situation: parcelle n° 6356, PPE n° 52078, Folio 21, Les Carres – ch. de Longet, 1926 Fully, située en zone faible densité. Coordonnées: 2'573'785/1'108'845
Auteur des plans: Fabrik 42 Sàrl, rue des Saragoux 16, 1920 Martigny
Objet: construction d'une véranda sur balcon-terrasse et fermeture partielle d'un balcon.
- Requérante et propriétaire: Bugnon Jacinthe, rue de la Fontaine 20, 1926 Fully
Situation: parcelle n° 556, Folio 3, La Fontaine – rue de la Fontaine, 1926 Fully, située en zone village. Coordonnées: 2'574'995/1'109'855
Objet: modification du système de chauffage par installation d'une pompe à chaleur air-eau extérieure (modification des plans autorisés le 15.10.2019).

Les demandes et les plans sont déposés au bureau du service technique où ils peuvent être consultés tous les jours de 8 h à 11 h 30. Les observations et oppositions éventuelles sont à formuler, cas échéant, dans les trente jours qui suivent la présente publication auprès de l'Administration communale.

Fully, le 4 septembre 2020
L'Administration communale



Commune de Grimisuat

Enquête publique

L'Administration communale de Grimisuat soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire présentées par:

- Mme et M. Yolanda et Nicolas Fasnacht, rue des Places 22C, à Champlan (Grimisuat), pour la pose d'un bain nordique à la rue des Places 22C, parcelle no 1735, plan no 15, lieu dit Les Places, zone: habitat individuel H30, coordonnées: 2594500/1121720, propriétaires: Yolanda et Nicolas Fasnacht.
- Mme et M. Véronique et Pierre Fellay, route de Sion 52 à Champlan (Grimisuat), par BTA SA Aluminium Systems, route d'Aproz 6 à Sion, pour la construction d'un jardin d'hiver à la route de Sion 52, parcelle no 1758, plan no 16, lieu dit Les Places, zone: habitat individuel H30, coordonnées: 2594317/1121476, propriétaires: Véronique et Pierre Fellay.
Les plans sont déposés au bureau communal, au rez-de-chaussée, guichet no 2, où ils peuvent être consultés pendant trente jours. Les observations ou oppositions éventuelles à l'encontre de ces projets doivent être adressées à l'Administration communale de Grimisuat, par écrit, sous pli recommandé, dans les trente jours à dater de la présente.

Grimisuat, le 4 septembre 2020
L'Administration communale